

Optimiser la recyclabilité des sacs papier

Paris/Stockholm, 27 juillet 2023 : le projet de règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) vise à réduire les impacts environnementaux des déchets d'emballages en rendant tous les emballages recyclables d'ici 2030. Afin d'aider les producteurs de papier kraft pour sacs, et les fabricants et les utilisateurs de sacs papier à optimiser la recyclabilité des sacs mis sur le marché, EUROSAC et CEPI Eurokraft ont publié des [directives de conception de sacs papier pour la recyclabilité](#) qui fournissent des recommandations concernant les matériaux utilisés et la construction des sacs papier.

« Notre industrie s'engage à fournir des emballages haut de gamme et durables pour les produits secs en vrac, en accord avec la transition vers une économie biosourcée, bas carbone et circulaire », déclare Catherine Plitzko-Kerninon, déléguée générale d'EUROSAC, la fédération européenne des fabricants de sacs papier à grande contenance. « Veiller à ce que les sacs papier atteignent un pourcentage élevé de recyclage après utilisation fait partie des principaux domaines d'action définis dans notre feuille de route. Nos nouvelles directives renseignent utilement les intervenants de la chaîne de valeur des sacs papier sur la manière d'assurer la recyclabilité de leurs emballages. »



Conditions préalables

Comment définir la recyclabilité ? Selon le projet de règlement de la Commission européenne, des structures de collecte et de traitement des emballages doivent être disponibles à l'échelle industrielle pour être considérées comme recyclables. Les emballages doivent pouvoir être collectés dans des points de collecte existants et triés correctement. En outre, l'emballage doit être conçu de manière à être compatible avec les systèmes et processus de recyclage existants. Par conséquent, tous les matériaux d'emballage doivent être sélectionnés et utilisés en fonction de leur impact sur la recyclabilité.

[Téléchargez ici les directives « Paper sacks - Design for recyclability »](#)

Recyclage des sacs papier en Europe

En Europe, les sacs papier ne représentent qu'une petite fraction du flux total des emballages papier (1,5 %) et à l'échelle européenne, il n'y a pas de système de recyclage dédié aux sacs papier. Ceux-ci sont principalement collectés comme emballages papier mixtes pour les flux de recyclage. Ils se composent à 91,7 % de papier, à 2 % de colles et à 1,1 % d'encre. Les 5,2 % restants sont avant tout constitués de gaine en polyéthylène qui fera partie du flux de déchets dans la plupart des installations de recyclage. En tant que solution d'emballage



essentiellement à base de fibres, les sacs papier sont par nature recyclables. Néanmoins, certaines caractéristiques de la structure et de la conception des sacs papier peuvent influencer sur leur recyclabilité.

Recommandations de conception

Les directives de conception de sacs papier pour la recyclabilité fournissent des recommandations pour tous les matériaux utilisés pour les sacs papier industriels. Ils couvrent les différents types de fibres et les éventuels additifs du papier kraft pour sacs. Pour les composants non fibreux, le document informe sur les implications en matière de recyclabilité de différentes barrières nécessaires pour conserver le produit emballé en toute sécurité. En outre, ces directives portent sur les encres, les vernis et les adhésifs, ainsi que sur des éléments supplémentaires tels que les poignées et les fenêtres en plastique collées.

« Grâce à ce condensé d'informations, tous les intervenants du secteur des sacs papier seront bien préparés pour optimiser la recyclabilité des sacs papier qu'ils mettent sur le marché », indique Mme Plitzko-Kerninon.

Les directives de conception de sacs papier pour la recyclabilité sont disponibles au téléchargement sur le [site CEPI Eurokraft](https://www.cepi-eurokraft.org). Ces directives seront régulièrement mises à jour afin de refléter la situation dynamique des technologies et des législations sur le recyclage qui évoluent rapidement en Europe.

Pour plus d'informations, contactez Catherine Plitzko-Kerninon : +33 (0)147 23 75 58, e-mail : info@eurosac.org ou rendez-vous sur www.eurosac.org.

***EUROSAC** est la fédération européenne des fabricants de sacs papier à grande contenance. La fédération représente plus de 80 % des fabricants européens de sacs papier actifs dans 20 pays. Ils produisent quelque 5 milliards de sacs papier par an, ce qui correspond à environ 630 000 tonnes de papier transformées dans 55 usines. Des fabricants de sacs de tous les continents contribuent à la fédération en tant que membres correspondants, et plus de 30 fournisseurs (fabricants de papier, film, machines ou colle) sont inscrits en tant que membres associés. www.eurosac.org*

***CEPI Eurokraft** est l'association européenne des producteurs de papier kraft pour sacs et pour d'autres emballages. Elle compte onze entreprises membres représentant un volume de 3,0 millions de tonnes de papier produit dans dix pays. www.cepi-eurokraft.org*

